NOMBRE ET POURCENTAGE DE FAMILLES DONT LE REVENU SE SITUE AU-DESSOUS DU SEUIL DE PAUVRETÉ ÉTABLI PAR LE COMITÉ SÉNATORIAL ET DU SEUIL RÉVISÉ DE FAIBLE REVENU ÉTABLI PAR STATISTIQUE CANADA POUR 1989

1989 TAILLE DE LA FAMILLE	1989 SEUIL DE PAUVRETÉ ÉTABLI PAR LE COMITÉ SÉNATORIAL (Chiffres exprimés en pourcentage et en nombre de personnes)	1989 SEUIL DE FAIBLE REVENU ÉTABLI PAR STATISTIQUE CANADA (Chiffres exp- rimés en pourcentage & en nombre de personnes	
Personnes selles	34,3 % (1 097 000 personnes)		
<u>seares</u>	(1 097 000 personnes)	( 974 000 personnes)	
Familles de	19,0 % **	19,6 %	
deux personnes ou plus	(1 346 000 familles)	( 682 000 familles)	
Nombre total et			
pourcentage de personn	es 20,5 % **	12,2 %	
vivant au dessous du seuil de pauvreté	(5,417,000 personnes)	(3,129,000 personnes)	

- \* 1978: année de référence
- \*\* Seuils de pauvreté du Comité sénatorial comprennent plus de familles

1988				
Personnes			35,7 %	33,1 %
seules		(1 111	000 personnes)	(1 031 000 personnes
Familles de			19.3 % **	10.5 %
deux personne ou plus	S	(1 348	000 familles)	(733 000 familles)
Toutes les			20,9 % **	13,1 %
personnes		15 448	000 personnes)	(3 328 000 personnes)

D'après le seuil de pauvreté établi par le Comité sénatorial, environ 20,5 p. 100 de la population canadienne (soit quelque 5 417 000 personnes) avaient un revenu inférieure au seuil de pauvreté en 1989. Cette proportion est légèrement inférieure à celle de 1988. Les chiffres de Statistique Canada indiquent qu'une proportion totale de 12,2 p. 100 se situe au-dessous du seuil établi par l'organisme, ce qui représente aussi une baisse par rapport à 1988.

Selon les chiffres que Statistique Canada a produits pour 1989, les 20 p. 100 de familles et de personnes seules qui se trouvent au tas de l'échelle des bavenus (le quintile inférieur de revenu) ont touché seulement 6,5 p. 100 de l'ensemble des revenus, tout comme en 1988 et en 1987.

PAR LE COMITÉ DU SÉNAT. Le comité spécial du Sénat sur la pauvreté, présidé par le Sénateur David A. Croll, a fixé selon les niveaux de revenu, des seuils de pauvreté qui se fondent sur les "articles de première nécessité". Basés sur la taille de la famille, les seuils ficomité sont rajustés chaque année à l'aide d'une formule d'indexation fondée sur les niveaux de vie, comme le reflète le montant du revenu personnel disponible au Canada, au cours d'une année donnée. La formule d'indexation annuelle est conque de manière à prévoir à la fois les changements réèls et les changements nominaux intervenus dans les revenus ainsi que les modifications pouvant survenir dans la taille moyenne de la famille. Les seuils de pauvreté qui en résultent représentant près de la moitié du revenu moyen de 1981 pour des familles de deux, trois et quatre membres. Le Sénateur Croll publie une mise à jour périodique des sells de pauvreté établis par le comité du Sénat.

PRODUIT PAR LE SÉNATEUR DAVID A. CROLL DÉCEMBRE 1990

PAUVRETE AU CANADA MISE À JOUR DU SEUIL DE PAUVRETÉ